



SOMMAIRE

1. Semis de fin d'été, dans quelles conditions ?
2. Tournesol, à l'approche de la récolte
3. Vu en plaine : la culture star des fortes chaleurs !

AGENDA

Bilans de campagne bio

Sennevières (60)
le 2 septembre à 9 h 30

Vesles et Caumont (02)
le 3 septembre à 9h30

Beauvais (60)
le 4 septembre à 9 h 30

Le clin d'œil météo

« Pluie à la Sainte-Sabine est une grâce divine. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Semis de fin d'été, dans quelles conditions ?

Les pluies tardives de ce mois d'août vont désormais engendrer dans les chaumes, la levée des repousses de céréales. Les sols sont souvent très durs et dans de nombreuses situations, la charrue ne peut pas rentrer.

➤ Semis de colza compromis ?

Les repères de la culture en AB :

- un apport de fientes en été,
- une bonne structure sur 15 cm,
- un semis précoce au monograin pour une levée au plus tard début septembre
- et un colza à 4 feuilles pour le 20 septembre.

Aux échecs liés à l'impossibilité de gérer les repousses en implantation sans retournement du sol, se greffe cette année, la question des altises, qui ont ravagé les semis de radis noirs et autres crucifères chez les maraichers cet été.

Les semis de colza semblent compromis et certains d'entre vous ont décidé de renoncer même si les prix et les résultats techniques des années précédentes étaient encourageants.

Rappelons qu'un minimum de 15 mm est nécessaire pour faire lever le colza dans un sol préparé. Ce sont donc les possibilités de réaliser un semis après un labour peu profond, et les pluies à venir qui vont déterminer la possibilité de semer ou non. La perspective d'une levée avant le 1er septembre, donc d'un colza robuste est réduite. Le risque lié aux altises est difficile à apprécier en l'état actuel. A suivre !

➤ Couverts d'interculture, quels choix restent-ils fin août ?

Comme pour les colzas, la gestion des repousses est indispensable pour le bon développement du couvert. Après un premier déchaumage superficiel, il faut attendre la levée des repousses pour les détruire puis implanter les couverts. En septembre les possibilités se réduisent. Nous déconseillons toutes les légumineuses à petites graines (croissance trop lente) et les céréales.

En fonction des objectifs :

- **Enrichir les sols en azote et préserver la qualité de l'eau** : Moutarde d'Abyssinie 3 kg – féverole 80 kg (40 €/ha)

- **Couvrir les sols jusqu'en hiver et piéger l'azote à l'automne :**
- Moutarde blanche : 8 kg (championne de la biomasse, mais se lignifie, choisir une variété très tardive) ou mieux, la moutarde d'Abyssinie 6 kg (plus proche du chou, moindre lignification), de 15 à 20 €/ha.

Possibilité d'associer à la moutarde, 2 kg de phacélie ou 20 kg de féverole en mélange. Réduire dans ce cas la densité de la crucifère de moitié (40 €/ha).

➤ Resemis de luzerne en fin d'été à la suite des semis de printemps ?

On observe dans le sud des Hauts-de-France, la disparition des jeunes luzernes qui ont été semées au printemps 2026. La question d'un re-semis se pose avec de nombreuses incertitudes. L'idéal est de pouvoir semer avant début septembre sur un sol propre ! Ces conditions semblent désormais très improbables et les modèles météo indiquent une faible probabilité de pluie significative à 10 jours.

Il est donc conseillé de reporter les semis de luzerne au printemps sous couvert d'une céréale d'automne ou de printemps.

Juliette MARTIN – Gilles SALITOT

2. Tournesol, à l'approche de la récolte

Les parcelles au stade proche de M2 (dominante de dos des capitules encore jaunes, bractées brunes) **devraient être récoltables à compter du 5-10 septembre**, sous réserve de l'évolution des conditions météorologiques.

photo à Dizy le Gros – Clément Lemaire – semis du 1^{er} mai, sol limon profond

Les plantes sont courtes, généralement comprises entre 85 cm et 1,50 m. Les parcelles restent globalement saines, avec peu de maladies estivales en raison de l'absence prolongée d'humidité.

Les récoltes vont commencer dans les prochains jours et devraient se poursuivre jusqu'à la mi-septembre, voire au-delà dans les situations de re-semis ou de levées très tardives.



Comment reconnaître le bon stade de récolte ?

Cette année, le dessèchement des feuilles a été particulièrement rapide. Pas de méprise, le stade optimal est atteint lorsque la majorité de la parcelle présente les signes suivants :

- Le dos des capitules vire du jaune au brun,
- Les feuilles sont très majoritairement sénescentes,
- Les tiges se dessèchent et passent du vert au beige clair,
- L'humidité des graines est comprise entre 9 et 11 %

TROP TOT		STADE OPTIMAL	TROP TARD	
				
20-25 %	14-15 %	10-11 %	8-9 %	6 %
Les feuilles médianes, supérieures et la tige sont encore vertes. Le dos du capitule est jaune.			Les feuilles sont complètement desséchées. Le capitule est brun noir et les tiges brunes.	
Récolter à ce stade augmente le taux d'impuretés et les frais de séchage.			Récolter à ce stade expose au risque d'égrenage, verse, pertes de capitules, dégâts d'oiseaux et de maladies.	

Pierre DURAND avec les informations de Terres Inovia

3. Vu en plaine : la culture star des fortes chaleurs !

Le pois chiche résiste particulièrement bien au manque d'eau. En plus d'être une légumineuse à enracinement profond, il offre une bonne couverture du sol et présente l'avantage d'être non-hôte de l'Aphanomyces, un atout intéressant dans les rotations.

La parcelle a été moissonnée la semaine dernière, avec un rendement satisfaisant pour l'agriculteur.



Parcelle de Michel Delille, 30 juillet 2026

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 – 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)